



COMPTE-RENDU de la réunion de l'Assemblée Générale du Comité du S.D.E. le 20 février 2015

Le Comité du S.D.E. s'est réuni le 20 février 2015, à 18 h 00, dans les locaux du S.D.E.

Étaient présents :

Pour le Bureau : M. FORTASSIN (Président), Mmes BOIRIE, BOURDEU, CARRERE, CURBET, MENDES, POURTEAU, SOLLES et VERGES – MM. BOUBEE, DABEZIES, FROSSARD, GUILHAS, LAFAILLE, LAFFONT, LUSSAN, MUR et PELIEU

et 266 autres délégués

(Absents excusés pour le Bureau : Mme DURRIEU, MM. ARMARY, DUTOUR, FOURCADE, PIRON et SEMPASTOUS)

Ordre du jour :

- Compte Administratif 2014,
- Affectation du résultat,
- Budget Unique 2015 et autorisations de programmes correspondantes,
- Règlement intérieur du SDE : mise à jour des principes d'intervention du SDE,
- Statuts SDE : représentation de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses au sein du SDE,
- Conventions de partenariat avec le SIVU de Luz Saint Sauveur,
- Lancement des nouvelles missions dans le domaine des énergies en présence de la Presse : signature de conventions de partenariat (Conseil Général, COFOR),
- Présentation du SIG en vue de son ouverture aux communes,
- Questions diverses.

Le Président accueille les délégués et se félicite que le quorum soit dépassé. Il excuse les membres du Bureau absents.

Il informe l'Assemblée que l'ordre du jour va être un peu bousculé car la signature des conventions, prévue en fin de réunion, sera avancée pour permettre à M. Pélieu de remplir d'autres obligations.

Il demande à M. Frossard, le « Trésorier du Bureau » de présenter le budget et, en premier lieu, le Compte Administratif.

M. Frossard prend la parole et explique que les chiffres détaillés ont été adressés aux délégués en même temps que leur convocation et qu'il a été décidé de simplifier la présentation pour la

rendre plus facilement compréhensible. Il commente donc les chiffres des diagrammes projetés du Compte Administratif (*voir diaporama en annexe*).

Le budget prévisionnel est en augmentation par rapport à 2014 puisqu'il tient compte des nouvelles missions du SDE en matière d'éclairage public (nouvelles communes) et d'énergie (nouvelles actions). Par ailleurs, pour éviter le recours aux décisions modificatives, certaines dépenses ont été légèrement surévaluées.

Cette présentation ne suscite aucune question. M. Frossard soumet le Compte Administratif au vote des délégués.

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité des présents.

Les délégués sont informés de l'affectation du résultat qui est également adopté (*cf. diaporama en annexe*).

Il enchaîne avec la présentation du Budget Unique (*cf. diaporama en annexe*).

Un délégué s'étonne que la prévision d'embauche d'une seule personne (le conseiller en énergie partagé) provoque une augmentation aussi importante des charges du personnel. L'explication est vite donnée : le chiffre projeté correspond au budget total et non à l'augmentation !

A la suite de cette unique remarque, le Budget Unique est voté à l'unanimité des présents.

M. Rouch présente alors les nouvelles missions « énergie » du SDE (*document en PJ*). Elles vont faire l'objet de la signature de deux conventions (« *convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADAC 65* » et « *convention d'appui au développement de la nouvelle compétence réseaux de chaleur et chaufferies bois du SDE* » - *en annexes*).

M. Fortassin intervient : ces partenariats nous permettront de mieux connaître les différents acteurs et de savoir « qui fait quoi ».

Avant de signer la convention « ADAC/SDE », M. Péliu se félicite du développement de l'ADAC, créée en 2012, qui compte plus de 400 « adhérents ». Cette agence qui accompagne et assiste les collectivités a connu une ascension fulgurante qui est la preuve de son utilité. L'ADAC et le SDE remplissent des missions de service public complémentaires et sont très appréciés des communes. Ce sont deux excellents outils au service du département et M. Péliu se réjouit de leur coopération.

M. Péliu informe l'Assemblée que la candidature du département à l'appel à projets « territoires à énergie positive », a été retenue. Il espère que cette bonne nouvelle sera concrétisée par des dotations financières qui devraient se situer entre 500 000 et 2 000 000 €. Il affirme que le Conseil Général poursuivra son rôle fédérateur et dynamique, en lien avec le SDE, et participera au développement des atouts du département en matière d'énergie (bornes électriques, RICE du Pic du Midi, bois-énergie, valorisation énergétique des déchets, géothermie...) si les électeurs le lui permettent... Il dit également qu'il est favorable à la création d'un groupement d'achat d'énergie, projet commun avec le SDE et d'autres partenaires comme le Grand Tarbes.

MM. Péliu et Fortassin signent la convention.

M. Jacques Brune se félicite de la signature de la 2^e convention : « En tant que Président de l'Union régionale des communes forestières de Midi-Pyrénées, je fais partie de ceux qui ont souhaité que le SDE ait un rôle moteur pour le bois-énergie ». Cette convention devrait permettre aux deux organismes d'œuvrer pour le développement de la filière bois-énergie et la construction de réseaux de chaleur. 35 projets ont été recensés dans le département. « Nous allons essayer de mobiliser notre propre ressource forestière pour répondre à cette montée en puissance ».

MM. Brune et Fortassin signent la convention.

M. Rouch reprend la parole pour expliquer aux délégués que la Commission en charge de l'Organisation des moyens et de la communication s'est réunie pour procéder aux calages de l'annexe financière du « règlement intérieur du Comité et du Bureau syndical et des modalités d'intervention du SDE ». Ces ajustements sont effectués tous les ans.

Mme Claudine Boirie, Présidente de la Commission, présente aux délégués les propositions de la Commission (*voir annexe*) et les soumet à leur approbation.

Toutes les propositions sont adoptées.

M. Rouch aborde le 5^e point à l'ordre du jour : l'évolution des compétences de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses.

M. Fortassin prend acte du fait que, désormais, la CCPLB représentera les communes qui la composent. Il ajoute qu'il n'est pas favorable à ce mode de représentation. Il lui semble plus judicieux que les communes défendent directement leurs intérêts.

M. Rouch précise les conséquences de ce transfert pour les communes dont les intérêts seront défendus exclusivement par la Communauté de communes. L'annexe des statuts qui détaille les communes adhérentes au SDE sera modifiée. La CCPLB sera représentée par trois délégués en lieu et place des communes. Ce transfert n'a pas d'incidence financière pour les communes et le SDE65 : ni à la hausse, ni à la baisse.

M. Rouch présente ensuite M. Cazaux, Président du SIVU de Luz.

M. Cazaux salue l'assemblée et détaille le fonctionnement et les activités de son Syndicat (*voir fiche annexée à ce compte-rendu*).

M. Rouch conclut l'intervention de M. Cazaux en indiquant que le SDE soutient l'action du SIVU qui donne entière satisfaction et en informant les délégués que le SDE et le SIVU sont en train de formaliser et de régulariser leurs missions respectives qui sont complémentaires. Une convention sera prochainement signée.

Il demande ensuite à Dominique Alexandre de présenter le dernier point à l'ordre du jour : le SIG (Service d'Information Géographique) de l'éclairage public.

L'ensemble des points lumineux entretenus par le SDE a fait l'objet d'un relevé (environ 47 000 points) terminé fin 2014.

Le Bureau d'Etudes entre dans la phase de déploiement du logiciel qui permettra aux communes de signaler les pannes, d'être informées des dates d'intervention et de pouvoir consulter la

cartographie éclairage public et ERDF en se connectant, via leur identifiant, à la plate-forme SIG.

Les communes vont prochainement recevoir leur mot de passe ainsi qu'une invitation à une « mini-formation » d'utilisation de ce service.

Des réunions vont être programmées à partir du mois d'avril.

M. Fortassin dit un mot de la loi sur la transition énergétique qui a fait l'objet de 1 200 amendements et qui semble se diriger vers un allongement de la durée de concession des barrages (ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour leur entretien). Il regrette que l'énergie hydraulique, qui est par excellence renouvelable, ne soit plus développée.

Les délégués n'ayant plus de questions à poser, il les remercie de leur présence.

Il remercie également chaleureusement les membres du Bureau qui travaillent avec dynamisme (« peut-être grâce à une présence féminine plus importante ») et les employés « qui viennent travailler avec le sourire, ce qui n'a pas toujours été le cas ».

Le Président invite les délégués à partager un moment de convivialité.

Fin de la réunion à 19 h 25 mn.

PJ au présent compte-rendu :

- *diaporama*
- *délibération du Comité sur le BP*
- *délibération du Comité sur le CA*
- *délibération du Comité approuvant le compte de gestion*
- *affectation du résultat du CA*
- *mise en œuvre d'une autorisation de programme : bornes électriques*
- *mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2015 FACE*
- *mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2015 Article 8*
- *mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2015 EP et éradication*
- *mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2015 SYCO*
- *mise en œuvre d'une autorisation de programme : opérations 2014 EPRA*
- *fiche « actions SDE65 Energie »*
- *projet de convention pluriannuelle de partenariat ADAC/SDE*
- *convention d'appui au développement de la nouvelle compétence réseaux de chaleur et chaufferies bois du SDE*
- *fiche « SIVU de Luz »*